



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Terres incultes ou abandonnées

Question écrite n° 37751

### Texte de la question

M Georges Bollengier-Stragier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'inquiétude du monde agricole devant la menace de développement des friches, tout spécialement dans le département de la Sarthe ; Il apparaît, en effet, que les limitations de production, les quotas laitiers, la baisse des prix des céréales et oleoprotéagineux, en même temps que la disparition de certaines mesures de soutien des marchés, vont rendre inutilisables des surfaces importantes. Le maintien d'une population rurale suffisante pour assurer l'équilibre du pays passe par une utilisation raisonnée de l'espace. Or, l'agriculture restera la principale activité capable de mettre en valeur cet espace. Néanmoins, pour lui permettre de survivre aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée, il est nécessaire de diminuer le poids des charges fixes sur certaines parties de notre territoire. A cet égard, il serait urgent de prendre des mesures pour alléger les charges foncières, avec notamment une réduction de l'imposition sur le foncier non bâti. Cette réduction au bénéfice des propriétaires fonciers et des agriculteurs pourrait être compensée au niveau des communes par une prise en charge par l'Etat des sommes correspondantes. Une procédure semblable à celle qui a été mise en place pour les dégrevements de la taxe professionnelle ne pourrait-elle être envisagée ? Notre département a le triste privilège d'être classé parmi les trente premiers pour le montant à l'hectare des charges fixes liées au foncier. Cette situation peut s'avérer fatale pour près du tiers de la surface agricole de la Sarthe. Par ailleurs, l'extensification n'est sans doute pas le remède souverain pour améliorer le sort des agriculteurs et l'économie de nos régions. Il l'interroge sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour remédier à ces problèmes et éviter la faillite de 200 000 hectares dans la Sarthe.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bollengier-Stragier Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37751

**Rubrique :** Problèmes fonciers agricoles

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 943